

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 16 mars 2020

## Coronavirus COVID-19 : Accès aux services de l'État dans le Cher

Dans le cadre des mesures relatives aux dispositions pour réduire les risques de contamination du virus COVID-19, que l'accueil physique des usagers a été suspendu dans les différents services de l'État :

- préfecture et sous-préfectures,
- direction départementale des territoires (DDT),
- direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),
- direction départementale des finances publiques (DDFIP),
- direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN),
- unité territoriale Cher et Indre de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD-DREAL),
- unité territoriale du Cher de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- délégation départementale du Cher de l'agence régionale de santé (ARS),

ainsi que tous les services et/ou organismes hébergés sur les différents sites administratifs de l'État.

Néanmoins, les services de l'État restent à votre disposition :

- au **0800 737 618**, ou par courriel : [pref-covid19@cher.gouv.fr](mailto:pref-covid19@cher.gouv.fr) , Cellule d'Informations au Public (CIP),
- la cellule de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) au **02 36 08 20 00**,

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex  
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

- la cellule de l'unité départementale du Cher de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), au **02 48 27 10 10**,
- la direction départementale des territoires (DDT), au **02 34 34 61 00**,
- préfecture et sous-préfectures : **02 48 67 18 18**,
- cité administrative condé (DDCSPP, DDFIP, UD-DIRECCTE) : **02 48 27 10 10**,
- cité administrative Lariboisière (DDT, ARS, UDAP, UT-DREAL, office français de la biodiversité (OFB), office national des forêts (ONF) : **02 34 34 61 00**.

## **RAPPEL :**

Questions relatives au droit du travail un numéro national : **0806 000 126** .

**N° vert national pour toutes vos interrogations sur le COVID-19 :**

**0 800 130 000**

**Sites internet :**

**<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**

**[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)**

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux:**

** [Préfet du Cher](#) et  [@Prefet18](#)**

Le Préfet du Cher

## **Contacts presse :**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

